

Paroisse de La Madeleine

Semaine du samedi 24 février au dimanche 3 mars 2024

Édito

ROBERT BADINTER, ancien garde des Sceaux, ministre de la Justice sous les gouvernements Pierre Mauroy et Laurent Fabius, est mort le 9 février.

J'ai alors voulu relire *L'Exécution* (Grasset, Paris, 1973), le livre dans lequel il raconte le procès de Claude Buffet et Roger Bontems. Le 21 septembre 1971, dans la prison de Clairvaux, les deux hommes avaient pris en otage une infirmière et un gardien. Ils voulaient les échanger contre leur liberté. Mais dans la nuit, l'assaut fut donné et les deux otages furent égorgés. Le 29 juin 1972, Buffet et Bontems furent condamnés par la cour d'assises de l'Aube, et exécutés le 28 novembre 1972. Bontems n'avait pourtant pas tué, il avait été reconnu comme complice ainsi qu'avait pu le démontrer Badinter, son avocat. C'était la première fois qu'il accompagnait jusqu'à la guillotine un homme qu'il avait défendu.

Et si Jésus avait eu un avocat... ? À dire vrai, sous l'Empire, il était clair que « les auteurs de sédition ou de troubles en excitant le peuple, ou bien sont portés en croix, ou sont jetés aux bêtes, ou sont déportés dans une île, suivant la classe sociale à laquelle ils appartiennent » (*Digesta*, recueil d'extraits de la jurisprudence classique du 2^e siècle avant au 3^e siècle après J.-C.). Pas question d'un quelconque défenseur de l'accusé.

Arrêté dans la nuit, Jésus est d'abord amené au Grand Prêtre Caïphe qui voulait sans doute commencer à instruire la cause pour l'exposer au Sanhédrin. Le matin, Jésus est présenté au Sanhédrin qui déclare qu'il mérite la mort pour blasphème. Enfin, les autorités sacerdotales le défèrent au tribunal de Pilate qui peut seul faire appliquer une sentence de mort. Devant lui, l'accusation n'est plus religieuse mais politique : Jésus est dénoncé comme rebelle à l'autorité de César. Or, curieusement, Ponce Pilate va d'abord résister aux exigences de ses juges, il en est presque sympathique : « il fait figure d'homme juste. Il est presque le meilleur avocat de Jésus, un brave homme » (Christian-Georges SCHWENTZEL, *Les Quatre Saisons du Christ. Un parcours politique dans la Judée romaine*, Vendémiaire, Paris, 2018, p. 185).

Dans l'affaire Jésus et dans l'affaire Buffet-Bontems, les sentences avaient provoqué les mêmes applaudissements : « La foule hurlait de joie et de haine mêlées » (R. BADINTER, *L'Exécution*, p. 138-139).

Dès le début du soulèvement algérien, le 15 novembre 1954, François Mauriac s'était élevé contre les tortures et les fusillades à venir. Il interrogeait : « Les hommes ont-ils traité moins cruellement d'autres hommes à partir du jour où ils ont cru au Verbe incarné ? (...) Je suis obsédé par toutes les croix qui n'ont cessé d'être dressées après le Christ, par cette chrétienté aveugle et sourde qui, dans les pauvres corps qu'elle soumettait à la question, n'a jamais reconnu Celui dont, le jour du Vendredi-Saint, elle baise si dévotement les pieds et les mains percées » (*L'Imitation des Bourreaux de Jésus Christ*, DDB, Paris, 1984, p. 16-17). On fera juste remarquer que Robert Badinter, qui a fait voter l'abolition de la peine de mort en France le 30 septembre 1981, était juif et non pas chrétien.

Bruno Minet, curé

Samedi 24 février

Saint-Vital : 18h00, messe du 2^e dimanche de Carême (pour les vivants et les défunts de la famille BAUCHART-LEGRAND).

Dimanche 25 février

2^e dimanche de Carême

Sainte-Marie-Madeleine : 10h30, MESSE UNIQUE (pour les vivants et les défunts des familles MOREL et DELHOTAL ; les familles DESMONS-BRASSELET, Éliane BRASSELET-CARION, Sylvie DESMONS-BRASSELET ; les vivants et les défunts des familles MOUSSA et SOMBO).

Lundi 26 février

Saint-Vital : 17h30, chapelet ; 18h00, messe (pour Joseph LOCATELLI).

Mardi 27 février,

Mercredi 28 février

Notre-Dame-de-Lourdes : 8h30, messe (pour Ladislav BOURGERY ; famille FELGATE-DELANGUE).

Jeudi 29 février

Sainte-Marie-Madeleine : 17h30, adoration ; 18h00, messe (pour Adélaïde KASSIS) ; 18h35-19h35, partage d'évangile (Jn 2, 13-25).

Vendredi 1er mars

Saint-Vital : 17h30, chapelet ; 18h00, messe (pour M. CHUFFART ; Mme Valérie DENNEULIN).

Samedi 2 mars

Saint-Vital : 18h00, messe du 3^e dimanche de Carême.

Dimanche 3 mars

3^e dimanche de Carême

Notre-Dame-de-Lourdes : 10h30, MESSE UNIQUE (pour les vivants et les défunts de la famille DECARNIN-DUJARDIN ; pour Michel HENNION –les 25 ans de son décès– et son fils Jean ; Mme Mariette DEMAIRE).

Défunte que notre communauté paroissiale a accompagnée cette semaine : Christine CLABAUT-DAMERVAL.

PREMIÈRE LECTURE

Lecture du livre de la Genèse

En ces jours-là, Dieu mit Abraham à l'épreuve. Il lui dit : « Abraham ! » Celui-ci répondit : « Me voici ! » Dieu dit : « Prends ton fils, ton unique, celui que tu aimes, Isaac, va au pays de Moriah, et là tu l'offriras en holocauste sur la montagne que je t'indiquerai. » Ils arrivèrent à l'endroit que Dieu avait indiqué. Abraham y bâtit l'autel et disposa le bois ; puis il lia son fils Isaac et le mit sur l'autel, par-dessus le bois. Abraham étendit la main et saisit le couteau pour immoler son fils. Mais l'ange du Seigneur l'appela du haut du ciel et dit : « Abraham ! Abraham ! » Il répondit : « Me voici ! » L'ange lui dit : « Ne porte pas la main sur le garçon ! Ne lui fais aucun mal ! Je sais maintenant que tu crains Dieu : tu ne m'as pas refusé ton fils, ton unique. » Abraham leva les yeux et vit un bélier retenu par les cornes dans un buisson. Il alla prendre le bélier et l'offrit en holocauste à la place de son fils. Du ciel, l'ange du Seigneur appela une seconde fois Abraham. Il déclara : « Je le jure par moi-même, oracle du Seigneur : parce que tu as fait cela, parce que tu ne m'as pas refusé ton fils, ton unique, je te comblerai de bénédictions, je rendrai ta descendance aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que le sable au bord de la mer, et ta descendance occupera les places fortes de ses ennemis. Puisque tu as écouté ma voix, toutes les nations de la terre s'adresseront l'une à l'autre la bénédiction par le nom de ta descendance. »
– Parole du Seigneur.

PSAUME

R/ Je marcherai en présence du Seigneur sur la terre des vivants. (114, 9)

Je crois, et je parlerai,
moi qui ai beaucoup souffert.
Il en coûte au Seigneur
de voir mourir les siens !

Ne suis-je pas, Seigneur, ton serviteur,
moi, dont tu brisas les chaînes ?
Je t'offrirai le sacrifice d'action de grâce,
j'invoquerai le nom du Seigneur.

Je tiendrai mes promesses au Seigneur,
oui, devant tout son peuple,
à l'entrée de la maison du Seigneur,
au milieu de Jérusalem !

À la messe du 10 mars, 10h30, à Sainte-Marie-Madeleine, notre communauté aura la joie d'accueillir les catéchumènes de notre doyenné pour le 2^e scrutin et la *traditio* du Notre Père : Rémi, Alessandro, Céline, Tristan, Eléa, Christine, Fatima, Duncan, Alexandre et Inès.

ATTENTION ! Pendant les vacances d'hiver, il n'y aura qu'une seule messe le dimanche à 10h30 : le 25/02 à SMM, le 3/03 à NDL et le 10/03 à SMM. Pas de changement pour la messe du samedi soir à Saint-Vital.

DEUXIÈME LECTURE

Lecture de la lettre de saint Paul apôtre aux Romains

Frères, si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Il n'a pas épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous : comment pourrait-il, avec lui, ne pas nous donner tout ? Qui accusera ceux que Dieu a choisis ? Dieu est celui qui rend juste : alors, qui pourra condamner ? Le Christ Jésus est mort ; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, il intercède pour nous.
– Parole du Seigneur.

ÉVANGILE

Gloire au Christ, Parole éternelle du Dieu vivant. Gloire à toi, Seigneur.

De la nuée lumineuse, la voix du Père a retenti :
« Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le ! »

Gloire au Christ, Parole éternelle du Dieu vivant. Gloire à toi, Seigneur. (cf. Mt 17, 5)

Évangile de Jésus Christ selon saint Marc

En ce temps-là, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et les emmena, eux seuls, à l'écart sur une haute montagne. Et il fut transfiguré devant eux. Ses vêtements devinrent resplendissants, d'une blancheur telle que personne sur terre ne peut obtenir une blancheur pareille. Élie leur apparut avec Moïse, et tous deux s'entretenaient avec Jésus. Pierre alors prend la parole et dit à Jésus : « Rabbi, il est bon que nous soyons ici ! Dressons donc trois tentes : une pour toi, une pour Moïse, et une pour Élie. » De fait, Pierre ne savait que dire, tant leur frayeur était grande. Survint une nuée qui les couvrit de son ombre, et de la nuée une voix se fit entendre : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé : écoutez-le ! » Soudain, regardant tout autour, ils ne virent plus que Jésus seul avec eux. Ils descendirent de la montagne, et Jésus leur ordonna de ne raconter à personne ce qu'ils avaient vu, avant que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts. Et ils restèrent fermement attachés à cette parole, tout en se demandant entre eux ce que voulait dire : « ressusciter d'entre les morts ».
– Acclamons la Parole de Dieu.

Carême et temps pascal 2024. Notre évêque, Mgr Laurent LE BOULC'H, nous invite à vivre une démarche spirituelle en **petites fraternités** pour renouveler notre élan missionnaire et nourrir la communion entre nous. Un livret ***Pour que vous ayez la vie. La vie en abondance*** permet de progresser tout au long du Carême et au-delà, jusqu'au bout du temps de Pâques, à la Pentecôte. Le livret **d'accompagnement** vous est offert pour que, en équipe, petite fraternité que vous aurez constituée avec des voisins, des amis, en famille, vous vous retrouviez autour de la **Parole de Dieu** et cherchiez ensemble le sens qu'elle peut avoir pour vous aujourd'hui.

Accueil paroissial (à l'arrière de l'église SMM) : mercredi et samedi, de 10h00 à 12h00.

Site de notre paroisse de La Madeleine : <https://paroissedelamadeleine.fr/>